

Du choc des idées jaillit la lumière : à propos de la revalorisation du dimanche et de la famille

Autor(en): **Pellaud, Francis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **5 (1948)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-996630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

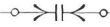
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Du choc des idées JAILLIT LA LUMIÈRE

A PROPOS DE LA REVALORISATION DU DIMANCHE ET DE LA FAMILLE



Le rédacteur sportif de « Jeunes Forces », M. Birbaum, faisant état de l'article que nous avons publié dans notre revue No 4 d'avril-mai 1948, traitant de l'initiative du général Guisan, a abordé, dans « Curieux » le problème en question d'une manière assez générale, mais avec beaucoup de franchise. Il relève notamment que les Églises furent les premières à se réjouir de l'apparition des manifestations sportives dominicales, car elles étaient un sain dérivatif pour la jeunesse qui était, paraît-il, trop encline aux pintes et aux jupons. Le sport, affirme M. Birbaum, fut considéré alors comme le salut, alors qu'on lui reproche, aujourd'hui, d'être le perversificateur public dont on veut supprimer la pratique le dimanche. Le correspondant de « Curieux » conclut en ces termes : « Ne pensez-vous pas que, en supprimant de nouveau le sport le dimanche après-midi, les jeunes gens, loin de consacrer ces heures de loisirs à l'Église et à leurs père et mère, retourneraient tout simplement à la pinte et aux filles ? Oserions-nous prier les réformateurs de réfléchir à cet aspect de la question ? »

Bien que la question soulevée par M. Birbaum ne nous soit pas inconnue, nous nous permettons de relever à ce propos ce qui suit :

Lorsque M. Birbaum dit : « Je me rappelle seulement que, autrefois, quand le sport commença, les ecclésiastiques furent heureux de s'en emparer et de multiplier les concours sportifs le dimanche après-midi, etc... », il a sans doute oublié que le sport est aussi vieux que le monde et que les exercices physiques, sous une forme ou sous une autre, ont été pratiqués de tous temps. Mais le sport ou les jeux sportifs faisaient, dans l'antiquité, partie intégrante de l'activité humaine. Un héros de l'« Odyssée » disant même : « Il n'est pas de plus grande gloire pour un homme que d'exercer ses pieds et ses mains. » Selon l'« Iliade », la société qui en est dépeinte était déjà fortement sportive : courses à pied, luttas, lancers... compétitions solennelles en vue desquelles chacun s'entraîne et qu'entoure un appareil religieux : la religion de l'athlétisme était née. C'est aussi là l'origine des Jeux Olympiques. Si je rappelle ces points, ce n'est qu'uniquement pour démontrer que le problème soulevé par l'initiative du général Guisan n'est pas précisément actuel. Les Anciens l'avaient résolu en faisant de l'athlétisme une religion à laquelle étaient soumises toutes les classes de la population. Les gymnases, temples de l'athlétisme grec, par exemple, étaient des foyers de vie municipale rassemblant adolescents, adultes et vieillards. La question de savoir quand le sport devait se pratiquer ne se posait même pas, puisque cette question était réglée par l'État. De nos jours, la situation se présente différemment : le sport n'est plus, pour la masse, une religion, à l'exclusion de quelques fanatiques qui lui subordonnent toute leur activité.

La religion est une affaire bien distincte, dont les Églises sont responsables ; le sport est, de son côté, l'apanage d'une élite, et tout particulièrement de la jeunesse. Il s'agit donc de concilier les

exigences de ces deux éléments en vue d'obtenir un meilleur équilibre social. Pour y parvenir, il convient de définir, d'une manière très précise, certains points qui sont à la base même du problème. Nous devons, en particulier, nous rappeler que le dimanche est, de droit divin, le jour du Seigneur, c'est-à-dire le jour qu'il nous a été ordonné de Lui consacrer, en précisant que nous devons nous abstenir de toute œuvre servile et nous vouer au repos. Ceci nous amène à une question, à mon avis capitale : *Le sport moderne, avec ses innombrables manifestations publiques organisées à grand renfort de publicité, doit-il être considéré comme une œuvre servile et susceptible de nuire au repos dominical ?*

1) Le sport moderne est-il une œuvre servile ?

Nous n'ouvrirons pas ici un débat sur l'amateurisme et le professionnalisme sportifs, mais nous pouvons définir qu'en principe, le sport pratiqué en amateur n'est pas une œuvre servile, tandis qu'il en est une en tant qu'activité professionnelle. Le professionnalisme sportif ne représentant chez nous qu'une très faible minorité, seule l'activité sportive d'amateurs retiendra notre attention. Voici en quels termes s'est exprimé à ce sujet M. Avery Brundage, vice-président du Comité olympique international et président du Comité olympique américain : « Le sport est un passe-temps et un plaisir ; il est un jeu par opposition au travail. Si le sport veut être davantage que cela, il devient un commerce, mais ce n'est plus du sport. Notre sport moderne fera naufrage, comme il y a deux mille ans, si les règles de l'amateurisme ne sont pas scrupuleusement observées et respectées. »

Je suis persuadé, pour ma part, que le sport moderne ou du moins certains sports modernes ne sont plus à proprement parler des passe-temps et du plaisir. Un rédacteur sportif auquel nous avions demandé ce qu'il pensait de l'initiative du Général, nous déclarait récemment : Les courses cyclistes, par exemple, imposent aux participants de très grandes exigences. Même les coureurs qui sont encore fermement attachés à leur sport ne peuvent exercer une profession, pour la simple raison qu'ils ont fait l'expérience que, durant la journée qui suit une course cycliste particulièrement dure, ils ne peuvent effectuer leur travail comme on exige qu'il soit fait de nos jours. Les hommes des milieux les plus divers sont persuadés, aujourd'hui, que quelque chose doit être fait en faveur du repos et de la sanctification du dimanche : ce qui est parfaitement clair à ce sujet, c'est que, d'une part, l'intense activité sportive et, d'autre part, la course aux plaisirs ne sont pas, en réalité, ce dont l'homme a besoin le dimanche : notamment le repos, le recueillement et le délassement. Les sportifs actifs reconnaissent eux-mêmes que l'amateurisme n'est trop souvent qu'un leurre. L'individu, qui ne devrait rechercher dans la pratique du sport que son bien-être personnel, est à tel point réglementé et surveillé que son activité sportive prend nettement le caractère de la servilité. Bien que le Littré définisse les œuvres serviles comme travail manuel.

on peut admettre que le sport moderne a davantage le sens d'une œuvre servile que d'un divertissement : *comme tel, il doit réintégrer sa place et être pratiqué les jours ouvrables.*

2) *Le sport moderne nuit-il au repos dominical ?*

Indubitablement. Le repos, tel que prévu et commandé par le Créateur, est, non seulement la cessation momentanée de toute activité manuelle ou autre, c'est, avant tout, un retour sur soi-même, une méditation, une prière que la créature adresse à son Créateur. Or, je vous demande, comment méditer, comment prier dans le fracas assourdissant d'une course d'automobiles ou de motocyclettes ou encore dans l'ahurissante atmosphère d'un stade bondé de spectateurs chauvins et bagarreurs?

Comme M. Birbaum l'a très justement relevé, il y a des sportifs qui exagèrent et qui, non contents de troubler le dimanche après-midi, ne trouvent rien mieux que d'organiser leurs meetings le dimanche matin ou à l'occasion de grandes fêtes religieuses. Ces pratiques sont, à tous points de vue, condamnables et expliquent la légitime réprobation des milieux religieux.

Ma conclusion se tire d'elle-même : *Toute activité sportive ayant le caractère d'œuvres serviles et portant préjudice au repos dominical devrait être supprimée du dimanche et reportée sur un jour ouvrable.*

Je n'exclus donc pas, à priori, la pratique, durant le dimanche, de certains sports dits de famille, tels que l'excursion en famille, et tous les jeux qui peuvent se pratiquer à la maison, dans le cadre familial. Ceux-ci ont, au contraire, l'immense avantage

de procurer aux jeunes l'activité physique dont ils semblent ne plus pouvoir se passer et aux aînés un dérivatif à leurs préoccupations de tous les jours, sans parler des liens solides et profonds que ces « joutes » familiales développent nécessairement. Lequel d'entre nous, en effet, ne se souvient-il pas avec émotion des heures vivifiantes et salutaires qu'il a vécues dans sa jeunesse, en jouant avec ses parents ?

Je ne crains nullement, pour ma part, que la suppression de certaines manifestations sportives pendant la journée du dimanche incite les jeunes gens à faire un mauvais usage de celui-ci, en fréquentant les pintes et les jupons, si les parents et les éducateurs veulent bien se donner la peine de faire leur devoir sans défaillance et sans abdication. La réforme projetée n'aura de chance d'aboutir que si elle est précédée ou complétée, nous l'avons déjà dit, d'une éducation qui redonne à l'individu le sens des valeurs spirituelles, morales et familiales. Il convient donc de ne pas mettre la charrue devant les bœufs. Inculquons à nos jeunes gens et à nos jeunes filles les principes que la vie moderne et la guerre ont malheureusement déjà trop fait oublier. Lorsqu'ils seront redevenus des fils et des filles respectueux de leurs parents et conscients de leurs responsabilités, constituant de ce fait la véritable cellule fondamentale de l'État, le but recherché par l'initiative du général Guisan sera partiellement atteint. La parole pourra ensuite être donnée aux techniciens.

Macolin, le 30 août 1948.

Francis PELLAUD.

QUE SE PASSE-T-IL A MACOLIN ?

Voici, tout d'abord, pour ceux de nos moniteurs qui n'ont pas encore eu le temps de participer à un cours fédéral cette année, la suite du tableau des cours que nous avons publié dans les Nos 1 et 2 de notre revue :

TABLEAU DES COURS D'HIVER 1948-49

a) Cours d'école			
41	8-13.11	Cours féd. de mon. instr. de base 1 (entraînement d'hiver)	20
42	15-20.11	Cours féd. de mon. instr. de base 1 (entraînement d'hiver)	20
43	19-20.11	Cours féd. mon. pour présidents de bureaux I.P.	25
44	28.11-5.12	Cours de cadres pour instr. de ski	—
46	9-12.12	Cours de répétition de mon. de ski	60
49	27-30.12	Cours de répétitoir de mon. de ski	60
1	3-8.1	Cours fédéral de mon. instr. de ski	40
2	10-15.1	Cours fédéral de mon. instr. de ski	40
3	24-29.1	Cours féd. de mon. instr. de ski (mixte)	60
5	18-20.2	Cours féd. de mon. et chefs techniques.	20

7	7-12.3	Cours féd. de mon. instr. de ski (chefs d'excursions).	20
9	25-27.3	Cours central pour mon. et instructeurs des cours cant. de répétition	60
b) Cours d'associations			
	2-3.10	Cours d'arbitres des poids et haltères.	15
	2-9.10	Cours de chants et de danses populaires par l'Association folklorique bernoise	90
	8-10.10	Cours d'entraîneurs d'aviron	45
	9-10.10	Course d'orientation de la Société suisse des officiers.	300
	11-16.10	Cours de perfectionnement pour directeurs de cours de cercle.	30
	16.10	Cours de cercle pour l'entraînement d'hiver	80
	24.10	Cours de perfectionnement pour dirigeants et dirigeantes d'associations	50
	30-31.10	Congrès national de la Ligue du Gothard	80
	18-19.12	Cours central pour entraîneurs de ski de grand fond	16
	17-22.1	Cours d'éducation civique de Grandson	55